

Description de voie pour les formateurs et les personnes apprenantes –  tudes secondaires

Minist re de la Formation et des Coll ges et Universit s de l'Ontario

Octobre 2011



Description de voie pour les formateurs et les personnes apprenantes – Études secondaires

Sommaire de la voie vers les études secondaires

Quel est le but de la personne apprenante? La description de la voie vers les études secondaires examine la relation entre la prestation de services d’alphabétisation et de formation de base (AFB) et la transition vers des programmes d’études secondaires. La description de cette voie présente les options offertes aux personnes apprenantes qui souhaitent obtenir des crédits ou un diplôme d’études secondaires de l’Ontario (DESO).

Rôle des organismes de prestation de services d’AFB

Les organismes de prestation de services d’AFB aident les personnes apprenantes à examiner les avantages et les possibilités qu’offre la poursuite d’un but vers les études secondaires, ainsi qu’à analyser ce qu’implique le processus. Les organismes d’AFB travaillent avec les personnes apprenantes à déterminer si un but en matière d’études secondaires convient à leurs besoins et à leurs capacités, s’il est possible selon leurs moyens et s’il est réalisable dans leur communauté. S’il s’avère qu’un but en matière d’études secondaires ne convient pas à la personne apprenante, l’organisme d’AFB devrait l’aider à explorer des solutions de rechange ou d’autres voies.

Les organismes de prestation de services d’AFB élaborent un plan d’apprentissage qui décrit la voie de transition de la personne apprenante et contient des activités d’apprentissage, des ressources et des outils d’évaluation visant à préparer la personne apprenante à faire la transition vers les études secondaires.

Questions clés pour discuter du but en matière d’études secondaires de la personne apprenante :

1. Pourquoi la personne apprenante veut-elle obtenir un DESO ou des crédits d’études secondaires?
2. La personne apprenante a-t-elle une idée claire et précise de s’il faut un DESO ou des crédits d’études secondaires pour atteindre son but?
3. La personne apprenante a-t-elle déjà obtenu des crédits d’études secondaires dans le passé? Si oui, combien, pour quels cours et quand? Si elle a obtenu ses crédits il y a un certain nombre d’années, la

personne apprenante devrait-elle recevoir de l'orientation du conseil scolaire pour voir s'il existe d'autres façons d'obtenir un diplôme d'études secondaires?

4. La personne apprenante est-elle consciente du temps requis pour se préparer à réussir sa transition vers les études secondaires et du temps qu'il faudra pour obtenir son DESO après sa sortie du programme d'AFB?
5. Y a-t-il des difficultés ou des besoins auxquels la personne apprenante devrait répondre pour se préparer à satisfaire aux exigences de la voie vers les études secondaires? (p. ex., besoin d'autres services et mesures de soutien, tels que l'acquisition des capacités linguistiques nécessaires en langue seconde, etc.)
6. Cette voie est-elle appropriée et réalisable pour la personne apprenante?
7. L'organisme de prestation de services d'AFB peut-il offrir à la personne apprenante les services d'alphabétisation et de formation de base nécessaires pour la préparer à la transition vers les études secondaires?
8. Existe-t-il d'autres programmes qui pourraient préparer la personne apprenante pour son but?

Qu'est-ce que les études secondaires?

Les conseils scolaires permettent aux adultes de retourner à l'école afin d'obtenir leur DESO ou de suivre les cours requis pour être admis dans un établissement postsecondaire ou un programme d'apprentissage. Les personnes apprenantes peuvent aussi suivre des cours et obtenir des crédits par l'entremise du Centre d'études indépendantes (CEI).

Pour en savoir davantage sur le Centre d'études indépendantes, rendez-vous à l'adresse suivante : http://www.ilc.org/index-main_f.php.

Pour obtenir un DESO, il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir acquis 30 crédits (18 obligatoires et 12 optionnels);
- avoir effectué le nombre d'heures de service communautaire requis (la direction de l'école déterminera le nombre d'heures d'activités d'engagement communautaire qu'un élève expérimenté devra accomplir);
- satisfaire à la condition matière de compétences linguistiques.

Les crédits sont accordés par la direction de l'école au nom du ministère de l'Éducation.

Pour obtenir un DESO, tous les élèves doivent satisfaire à la condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques dans les écoles secondaires. La condition est fondée sur les attentes en lecture et en écriture énoncées dans le curriculum de l'Ontario jusqu'à la 9^e année inclusivement. L'objectif est de déterminer si les élèves possèdent les habiletés requises en lecture et en écriture pour réussir à l'école, dans le monde du travail et dans la vie quotidienne. Pour satisfaire à la condition, les élèves doivent réussir le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) ou le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO). Pour en savoir davantage, consultez le document *Le curriculum de l'Ontario, 12^e année, Français – Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO), 2003* à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/francais.html>.

Les élèves expérimentés peuvent s'inscrire directement au CCLESO sans devoir au préalable essayer de passer le TPCL. Ils peuvent toujours choisir de passer et de réussir le TPCL pour satisfaire à la condition en matière de compétences linguistiques du diplôme. Les habiletés en lecture et en écriture requises par le TPCL forment la base de l'enseignement et de l'évaluation du cours. Le crédit obtenu pour la réussite du cours peut aussi servir à satisfaire les conditions du DESO en matière de crédits.

Le certificat d'études secondaires de l'Ontario sera accordé sur demande à l'élève qui quitte l'école avant d'avoir obtenu son diplôme d'études secondaires, pourvu qu'il ait au moins 14 crédits. Il est parfois accepté pour l'admission dans certains programmes de formation en apprentissage, l'obtention de certains postes de premier échelon et l'entrée dans les Forces canadiennes.

Pour en savoir davantage sur les conditions d'obtention du diplôme, consultez le document *Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario* du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/oss/ossf.html>.

Les certificats du programme Accès carrières études (ACE) et GED sont reconnus par certains employeurs et par tous les programmes des collèges d'arts appliqués et de technologie comme étant l'équivalent de la 12^e année ou du diplôme d'études secondaires. Pour certains élèves, ces certificats représentent un autre moyen d'atteindre des buts en matière d'études postsecondaires, d'emploi ou de carrière. Pour en savoir davantage sur le GED, rendez-vous à l'adresse suivante : http://www.ilc.org/ged/index_f.php.

Questions clés : 1

1. Est-ce que des cours d'études secondaires facilement accessibles sont offerts en français ou en anglais dans la communauté?
2. La personne apprenante est-elle en mesure d'assister aux cours d'études secondaires à l'heure où ils sont offerts?
3. La personne apprenante devrait-elle envisager de suivre des cours du soir ou des cours par correspondance?
4. Le programme Accès carrières études (ACE) est-il une option dans la communauté de la personne apprenante?
5. La formation au GED en français ou en anglais est-elle une option dans la communauté de la personne apprenante?
6. La personne apprenante serait-elle capable d'accéder à des cours d'études secondaires en ligne et de les suivre?
7. La personne apprenante serait-elle capable d'accéder à des cours d'études secondaires par l'entremise du Centre d'études indépendantes (CEI) et de les suivre?

Qui est admissible et quelles sont les conditions d'admission?**Admissibilité aux études secondaires**

Les cours d'études secondaires sont offerts à tous les adultes. Par contre, les conseils scolaires imposent parfois des conditions pour certains de leurs programmes ou écoles, par exemple :

- avoir l'âge minimal requis;
- avoir quitté les études depuis un certain temps;
- s'inscrire à un programme d'études secondaires dans le but d'obtenir son DESO.

Les adultes qui demandent à s'inscrire à des cours d'études secondaires afin d'obtenir leur DESO peuvent se voir offrir de l'orientation d'admission et d'évaluation pour déterminer quels crédits il leur reste à obtenir ainsi que les conditions à satisfaire en matière de compétences linguistiques et de service communautaire. Dans certains cas, il leur faudra peut-être passer un test d'admission.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB offrent aux personnes apprenantes les outils, les mesures de soutien et les renseignements nécessaires pour leur permettre de déterminer si elles ont besoin d'un DESO ou de crédits supplémentaires pour poursuivre des études ou de la formation en apprentissage ou trouver un emploi. Lorsque c'est possible, les organismes de prestation de services d'AFB aident aussi les personnes apprenantes à déterminer comment acquérir les capacités linguistiques requises ou obtenir les mesures de soutien nécessaires, telles que des preneurs de notes, des appareils fonctionnels, etc.

Questions clés liées à l'admissibilité et aux conditions d'admission :

1. Quelles sont les coordonnées des personnes-ressources clés pour les programmes d'études secondaires dans la communauté de la personne apprenante? (p. ex., personnes responsables de l'admission et de l'évaluation, de l'orientation, de la coordination de programme, direction d'école, etc.) Vous pouvez trouver ces coordonnées grâce à la page « Trouvez des services dans votre région » sur le site Web d'Emploi Ontario à l'adresse suivante : <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/search.asp> - regardez sous « Programmes à crédits du secondaire pour adultes ».
2. Quelles sont les politiques et les procédures d'admission et d'évaluation?
3. Le conseil scolaire fournit-il des renseignements sur la façon de préparer une personne apprenante pour le processus d'évaluation d'admission? (p. ex., tests de pratique, rubriques de test, stratégies à suivre pour passer le test, etc.)
4. Quand l'admission et l'évaluation ont-elles lieu? (dates et heures)
5. La personne apprenante a-t-elle des documents indiquant les crédits d'études secondaires qu'elle a obtenus dans le passé? (p. ex., Relevé de notes de l'Ontario, dossier officiel d'une autre autorité, etc.)

Quelles options s'offrent à la personne apprenante pour les études secondaires?

Programme d'études secondaires

La plupart des conseils scolaires de l'Ontario offrent des cours à crédits d'études secondaires dans leurs services d'éducation des adultes et d'éducation permanente. Les programmes sont offerts de différentes façons et dans divers contextes, y compris :

- les conseils scolaires tant anglophones que francophones;
- les conseils scolaires tant catholiques que publics;

- les écoles secondaires pour adultes, les centres d'apprentissage pour adultes ou les centres d'éducation permanente;
- les centres commerciaux et les centres communautaires;
- de grands et de petits groupes;
- le jour ou le soir;
- en modules ou en trimestres d'environ six à huit semaines;
- de façon individuelle ou en ligne dans un programme d'études indépendantes ou un programme par correspondance offert par un conseil scolaire ou le CEI;
- dans des écoles secondaires parallèles et des centres d'amitié autochtones.

Les cours à crédits sont donnés par des enseignants certifiés qui sont en règle auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

La dispense des cours à crédits varie d'un conseil scolaire à l'autre, mais peut se faire d'une des façons suivantes ou plus :

- des cours donnés par des enseignants à de grands groupes au moyen de matériel élaboré par l'enseignant ou le conseil scolaire conformément aux directives du curriculum de l'Ontario;
- des cours donnés par des enseignants au moyen de matériel d'étude indépendante;
- des cours semi-indépendants ayant recours à du matériel du CEI ou à du matériel d'étude indépendante élaboré par le conseil scolaire, avec un certain soutien de l'enseignant;
- des cours d'étude indépendante offerts par le CEI ou les conseils scolaires à partir de matériel du CEI ou de matériel d'étude indépendante élaboré par le conseil scolaire;
- des cours en ligne;
- des programmes d'éducation coopérative où les élèves peuvent accumuler des crédits en faisant des stages liés au cours qu'ils suivent.

Reconnaissance des acquis (RDA) pour les élèves expérimentés

Les personnes apprenantes peuvent être admissibles à un processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel elles peuvent obtenir des crédits pour leurs acquis. Le processus de *Reconnaissance des acquis (RDA) pour les élèves expérimentés* vise à reconnaître les connaissances et les habiletés acquises de

façon formelle ou informelle en dehors d'une école secondaire. La RDA pour les élèves expérimentés est offerte aux personnes qui remplissent les critères suivants :

- sont âgées d'au moins 18 ans en date du 31 décembre de l'année scolaire;
- n'étaient plus aux études depuis au moins un an avant de retourner à l'école en tant qu'élèves expérimentés;
- s'inscrivent à un programme d'études secondaires dans le but d'obtenir leur DESO.

Le personnel de l'école déterminera si l'élève est admissible à faire une demande de *RDA pour les élèves expérimentés* ou de crédits de maturité (pour ceux qui ont commencé l'école secondaire en Ontario avant 1999). Le personnel de l'école aidera les élèves à faire leur demande.

Les politiques et processus liés à la *RDA pour les élèves expérimentés* sont complexes. Il faut obtenir les renseignements sur le site Web du conseil scolaire ou directement de l'école où la personne apprenante compte s'inscrire. Tous les crédits accordés dans le cadre de la RDA doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves qui ont suivi les cours visés.

Les trois processus suivants sont offerts dans le cadre de la RDA pour les élèves expérimentés :

1. Processus d'octroi d'équivalences de crédits de 9^e et 10^e année :

Ce processus est utilisé pour les élèves qui ne possèdent pas de relevé de notes indiquant qu'ils ont terminé avec succès les deux premières années du palier secondaire en Ontario (ou dans un système d'éducation comparable). Il comprend une évaluation individuelle de l'élève afin de lui accorder des crédits de 9^e ou de 10^e année en français (4), en mathématiques (4), en sciences (4) et en histoire et géographie du Canada (4). L'évaluation individuelle se fera en français ou en anglais selon le conseil scolaire où l'adulte s'inscrit. Le nombre total de crédits du secondaire obtenus en classe dans le passé et des « équivalences » de crédits accordées à la discrétion de la direction ne peut pas dépasser 16 crédits de 9^e et de 10^e année.

2. Processus de revendication de crédits de 11^e et 12^e année :

Dans le cadre du processus de revendication, l'élève doit faire ce qui suit :

- faire une demande pour revendiquer un cours précis;
- fournir des preuves de ses acquis;

- participer à un processus d'évaluation formelle.

S'il réussit, l'élève se voit accorder un crédit et une note pour le cours.

3. Processus d'octroi d'équivalences de crédits de 11^e et 12^e année :

Ce processus consiste en une évaluation des titres de compétences et d'autre documents en français ou en anglais obtenus dans d'autres établissements de l'Ontario ou à l'extérieur de l'Ontario afin d'accorder le crédit pour un cours de 11^e ou de 12^e année. L'élève expérimenté présente une demande qui comprend les titres de compétences et les documents officiels à l'appui pour examen, afin de déterminer si une équivalence peut être accordée.

Pour en savoir davantage sur la *Reconnaissance des acquis (RDA) pour les élèves expérimentés*, consultez le document *Politique/Programmes Note n^o 132* du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante :

<http://www.edu.gov.on.ca/extra/fr/ppm/132f.html>.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB appuient, guident et préparent les personnes apprenantes pour la transition entre le programme d'AFB et les études secondaires, ou l'obtention de leur DESO ou d'autres équivalences d'études secondaires reconnues.

Questions clés :

1. Quelles options y a-t-il dans la communauté de la personne apprenante en matière d'études secondaires? (p. ex., cours offerts, horaire, calendrier, etc.)
2. Laquelle des options précédentes répond-elle le mieux aux besoins de la voie de la personne apprenante?
3. Quels renseignements faut-il pour aider la personne apprenante à trouver les meilleures options en matière d'études et de formation?

Y a-t-il d'autres exigences?

Pour faire la transition vers les études secondaire et réussir dans les cours, les personnes apprenantes doivent avoir un certain niveau de capacités linguistiques et d'aptitudes en communication. Pour en savoir davantage sur les capacités linguistiques en langue seconde, rendez-vous sur le site Web du Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens à l'adresse suivante : http://www.language.ca/display_page.asp?page_id=2.

Il est important que la personne apprenante communique avec les dirigeants du service ou du conseil scolaire approprié pour obtenir des renseignements sur les exigences linguistiques et l'évaluation de compétence linguistique utilisée.

Pour réussir dans les cours de niveau secondaire, la personne apprenante doit savoir travailler de façon autonome et être à l'aise avec une approche par modules.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB aident les personnes apprenantes à déterminer s'il y a d'autres exigences pour leur but et les aiguillent vers les mesures de soutien ou les services requis.

Question clé :

1. La personne apprenante a-t-elle des exigences d'accessibilité qui risquent d'influencer ses options?

Quels sont les coûts et les mesures de soutien requises? Existe-t-il de l'aide gouvernementale?
Coûts des études secondaires

Les cours du secondaire sont offerts gratuitement; cependant, le coût des fournitures et des manuels de cours peut s'élever jusqu'à 100 \$ par cours (habituellement remboursable). Le Centre d'études indépendantes demande des frais non remboursables de 40 \$ par cours pour les cours d'apprentissage à distance.

Il existe de l'aide gouvernementale pour faire ce qui suit :

- couvrir le coût des manuels et des fournitures;
- offrir des services de garde d'enfants gratuits, financés par le gouvernement;
- couvrir les coûts du transport et du stationnement;
- fournir l'évaluation des difficultés d'apprentissage ou d'autres besoins particuliers.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB offrent aux personnes apprenantes les outils, les mesures de soutien et les renseignements nécessaires pour leur permettre de communiquer avec les ministères appropriés afin de déterminer les coûts et les mesures de soutien qui s'appliquent au programme d'études secondaires qu'elles visent.

Ressources clés

Quels outils d'évaluation et quelles ressources d'apprentissage utilise-t-on pour les études secondaires?

Évaluations pour les programmes d'études secondaires

- Canadian Adult Reading Assessment (CARA) (en anglais seulement)

Le site Web de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) offre des exemples de *Test provincial de compétences linguistiques* (TPCL) pour aider les élèves à se préparer en vue du test et à avoir une idée de son contenu. Pour consulter le site Web de l'OQRE, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.eqao.com/Students/Secondary/10/10.aspx?Lang=F&gr=10>.

Le document *Outils d'évaluation sélectionnés* du cadre du CLAO offre aux formateurs et formatrices et aux évaluateurs et évaluatrices un échantillon d'évaluations et de ressources. Pour consulter le document, rendez-vous à l'adresse suivante : http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/publications/CLAO_Outils_devaluation_selectionnes_Mar_11.pdf.

Pour trouver une collection de ressources d'apprentissage appropriées, consultez la page *Liens entre les ressources d'apprentissage et le cadre du CLAO* sur le site Web du cadre du CLAO à l'adresse suivante : <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/oalcf/tools-and-resources.html>.

Pour en savoir davantage, vous pouvez aussi vous rendre sur le site Web de CESBA à l'adresse suivante : www.cesba.com (en anglais seulement).

Comment savoir de quels renseignements, services d'aiguillage et mesures de soutien la personne apprenante a besoin?

La capacité des personnes apprenantes d'atteindre leur but est étroitement liée à la qualité des mesures de soutien globales qu'elles reçoivent. Les mesures de soutien se classent généralement en cinq catégories : les mesures de soutien financières et matérielles, les mesures de soutien scolaires, les mesures de soutien à la santé, les mesures de soutien à l'emploi et les autres services sociaux

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Dans le cadre de la coordination des services, les organismes de prestation de services d'AFB doivent aiguiller les personnes apprenantes vers les mesures de soutien et les programmes appropriés qui sont offerts dans la communauté. Il revient aux organismes d'AFB d'offrir aux personnes apprenantes l'aiguillage et les renseignements appropriés.

Questions clés :

1. A-t-on recueilli les renseignements nécessaires pour déterminer quelles sont les mesures de soutien requises et où aiguiller les personnes apprenantes?
 2. De quelles mesures de soutien la personne apprenante a-t-elle besoin? (p. ex., garde d'enfants, transport, évaluation de la difficulté d'apprentissage, mesures d'adaptation physiques, etc.)
 3. La personne apprenante a-t-elle déjà obtenu les mesures de soutien nécessaires?
 4. Où faut-il aiguiller la personne apprenante pour sa transition? Quand faudrait-il le faire?
 5. Quels genres de mesures de soutien ou de programmes gouvernementaux pourraient aider la personne apprenante à atteindre son but?
 6. La personne apprenante a-t-elle des problèmes ou des sujets de préoccupation qu'il faudrait faire évaluer par un autre organisme?
-

Principaux savoirs à acquérir pour les études secondaires

Pour atteindre leur but, les personnes apprenantes doivent acquérir ou améliorer certaines des six grandes compétences (*Rechercher et utiliser de l'information, Communiquer des idées et de l'information, Comprendre et utiliser des nombres, Utiliser la technologie numérique, Gérer l'apprentissage et S'engager avec les autres*) du cadre du CLAO. Les listes qui suivent présentent les savoirs précis dont les personnes apprenantes ont besoin pour atteindre un but en matière d'études secondaires. Ces listes de savoirs proviennent de projets de recherche et développement qui ont été réalisés en Ontario relativement à une voie en particulier.

Pour consulter les six grandes compétences du cadre du CLAO, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/oalcf/tools-and-resources.html>.

Lecture

- capacité de lire un texte d'exposé contenant jusqu'à 250 mots pour repérer des idées et des éléments d'information, et établir des liens entre eux
- capacité de parcourir un texte pour repérer des renseignements précis
- capacité de parcourir de longs textes pour en comprendre l'essentiel
- capacité d'obtenir de l'information à la suite d'une lecture en profondeur
- capacité de suivre les événements dans des textes de description, de narration et d'information
- capacité d'établir des liens entre plusieurs éléments d'information provenant de documents
- capacité de sélectionner du matériel de lecture approprié à diverses fins

Communication (verbale et écrite)

- capacité d'amorcer et d'entretenir des interactions avec une autre personne ou plus pour expliquer ou échanger de l'information ou des opinions ou en discuter
- capacité de parler clairement pour exprimer des idées en employant une grammaire correcte
- capacité d'écrire des notes, des courriels, des indications, des consignes, des messages texte et des lettres en respectant les règles de ponctuation, de grammaire et d'orthographe
- capacité de rédiger une dissertation
- capacité d'écrire des réponses logiques de 2 à 3 phrases pour répondre à des questions de test
- capacité de remplir des documents à partir de renseignements familiers

-
- capacité de préparer de l'information et de la présenter à un public familier sur divers sujets
-

Calcul

Le calcul ou les mathématiques comportent quatre domaines d'étude :

1. Sens du nombre et opérations numériques
2. Algèbre
3. Géométrie
4. Interprétation des données et probabilités

Les personnes apprenantes doivent :

- effectuer des calculs élémentaires d'addition, de soustraction, de multiplication et de division
- effectuer des calculs avec des fractions, des pourcentages et des rapports
- calculer des coûts et des dépenses qui comprennent des taux, tels que des taxes et des réductions
- résoudre des équations de base
- faire des conversions
- utiliser des facteurs, des entiers relatifs et de l'algèbre de base
- utiliser des stratégies de résolution de problèmes (en 2 étapes)
- faire des comparaisons simples et des calculs en une étape comprenant diverses mesures

Recherche

- capacité de repérer, de sélectionner et d'évaluer de l'information provenant de diverses sources
- capacité de repérer de l'information dans des ressources primaires, à la bibliothèque, dans les médias et sur Internet
- capacité d'évaluer l'information et d'en établir l'ordre de priorité à diverses fins
- capacité d'analyser et de synthétiser l'information

Technologie

Les personnes apprenantes possèdent des connaissances de base en informatique, par exemple :

- la méthode de doigté
- le traitement de texte de base
- PowerPoint
- Excel
- des techniques de recherche de base sur Internet
- l'utilisation d'une calculatrice

Autodirection

- capacité d'organiser et de gérer des tâches et d'en établir l'ordre de priorité (p. ex., gère son temps pour établir un horaire d'étude)
- capacité de suivre son propre progrès
- pensée critique
- utilisation de techniques de résolution de problèmes
- autonomie sociale
- aptitudes sociales de base
- prise en charge son propre apprentissage – assister aux cours régulièrement, faire ses travaux, participer activement en classe, etc.
- utilisation de stratégies appropriées pour passer toutes sortes de tests et d'examens

Notes sur la communauté

Les organismes de prestation de services d'AFB peuvent utiliser cette section pour entrer des renseignements sur la communauté pour la voie de transition vers les études secondaires, y compris les coordonnées d'organismes clés, les dates d'inscription, les coûts et les conditions d'admissions de certains programmes, etc.